

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 298

AMENDEMENT

présenté par

M. Le Fur, Mme Bonnivard, M. Liger, Mme Bazin-Malgras, Mme de Maistre, M. Hetzel,
Mme Corneloup et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
